



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, C.P. 9, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Le 10 mai 2011

Règlement numéro 2011-522 sur l'utilisation de l'eau potable

Le conseil municipal a adopté le 2 mai 2011 le règlement numéro 2011-522 sur l'utilisation de l'eau potable. Les grandes lignes sont les suivantes:

- ⇒ L'arrosage **automatique** d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre, d'un arbuste et d'une pelouse est permis uniquement entre 20h00 et 22h00 les jours suivants:
 - a) Lundi et jeudi pour les numéros civiques pairs;
 - b) Mardi et vendredi pour les numéros civiques impairs.
- ⇒ L'arrosage manuel est permis en tout temps.
- ⇒ Dans le cas d'une nouvelle pelouse, vous devez obtenir un permis d'arrosage, et ce, sans frais auprès de M. Yves Laflamme inspecteur en bâtiment et en environnement qui vous autorisera les heures d'arrosage appropriées.
- ⇒ Le remplissage d'une piscine est permis de 22h00 à 6h00, et ce, à tous les jours.
- ⇒ Pour une nouvelle piscine ou l'installation d'une nouvelle toile, vous devez obtenir un permis, et ce sans frais auprès de M. Yves Laflamme inspecteur en bâtiment et en environnement qui vous autorisera les heures de remplissage appropriées.
- ⇒ Le lavage d'un véhicule est permis en tout temps, à condition d'utiliser un boyau muni d'un pistolet d'arrosage à fermeture automatique.
- ⇒ L'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal pour le nettoyage d'un stationnement et son allée d'accès est interdite en tout temps.

Vous comprendrez que ce règlement va dans le sens de l'économie de l'eau potable.

Quiconque contrevient à ce règlement peut se voir imposer des amendes de 100 \$ et plus.

Vous pouvez consulter l'intégral de ce règlement sur les heures du bureau municipal ou sur le site Internet de la Municipalité www.st-maurice.ca à l'onglet vie municipale/règlements.

Andrée Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière

Horaire estival du bureau municipal

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale seront du **lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** et le **vendredi de 8h30 à 12h00**, et ce, à compter du **vendredi 20 mai**.



Dernier rappel – abri d'hiver pour automobile (abri tempo)



Un rappel pour les propriétaires qui n'ont pas encore défait leur abri d'hiver pour automobile (abri tempo), le règlement de zonage prévoit une date limite qui était le **30 avril**. Toute contravention au règlement d'urbanisme constitue une infraction et quiconque y contrevient est passible d'une amende.

Yves Laflamme, inspecteur en bâtiment et en environnement

Les Condors relève de Saint-Maurice

La partie d'ouverture de la saison locale du club de baseball junior sénior 19 ans et plus aura lieu dimanche le 15 mai à 19h00. La ligue comprend 6 équipes encore cette année. Les joueurs réguliers des Condors relève sont: Simon Bernier, Bryan Clément, Tommy Lefebvre, Francis Mailhot, Yannick Mailhot, Philippe Rousseau, Sébastien Rousseau, Carl Thibodeau et Danny Veillette. Quelques réservistes vont s'ajouter à cette équipe.

La saison régulière comprend 12 sorties par équipes. La partie d'étoiles à lieu le 24 juillet à Saint-Étienne des Grès. Les séries auront lieu à Saint-Maurice sous forme de tournoi sur deux fins de semaines soit les 10 et 11 septembre et 17 et 18 septembre.

Les parties locales sont:

DATE	HEURES	VISITEURS	RECEVEURS
Dimanche 15 mai	19h00	Cap-de-la-Madeleine	Saint-Maurice
Dimanche 29 mai	19h00	Saint-Étienne-des-Grès	Saint-Maurice
Dimanche 5 juin	19h00	Louiseville	Saint-Maurice
Dimanche 3 juillet	19h00	Trois-Rivières-Ouest	Saint-Maurice
Dimanche 31 juillet	19h00	Shawinigan	Saint-Maurice
Dimanche 7 août	19h00	Cap-de-la-Madeleine	Saint-Maurice

Venez en grand nombre nous encourager!

François Bruneau, entraîneur-chef et Michel Mailhot, entraîneur-adjoint

Cédule de la ligue de baseball sénior Les Condors de Saint-Maurice

DATE	HEURES	VISITEURS	RECEVEURS
Dimanche 15 mai	13h30	Saint-Tite	Saint-Maurice
Vendredi 20 mai	20h00	Nicolet	Saint-Maurice
Samedi 21 mai	16h00	Saint-Maurice	Saint-Casimir
Vendredi 27 mai	20h00	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Saint-Maurice
Dimanche 29 mai	13h30	Saint-Maurice	Saint-Georges-de-Champlain
Vendredi 3 juin	20h00	Sainte-Ursule	Saint-Maurice
Dimanche 5 juin	16h00	Saint-Maurice	Sainte-Anne-de-la-Pérade
Vendredi 10 juin	20h00	Saint-Étienne-des-Grès	Saint-Maurice
Dimanche 12 juin	16h00	Saint-Maurice	Sainte-Thècle
Vendredi 17 juin	20h00	Saint-Casimir	Saint-Maurice
Dimanche 26 juin	13h30	Saint-Maurice	Saint-Tite
Dimanche 3 juillet	16h30	Saint-Maurice	Saint-Paulin
Vendredi 8 juillet	20h00	Sainte-Thècle	Saint-Maurice
Dimanche 10 juillet	16h00	Saint-Maurice	Saint-Marc-des-Carières
Dimanche 17 juillet	19h30	Saint-Maurice	Maskinongé
Vendredi 22 juillet	20h00	Saint-Georges-de-Champlain	Saint-Maurice

Venez en grand nombre nous encourager!

Insertion de ponceaux sur l'autoroute 40 entre Trois-Rivières et Champlain

Ministère
des Transports

Québec



Le ministère des Transports du Québec avise les usagers que des travaux d'insertion de ponceaux sur l'autoroute 40 en direction est, entre Trois-Rivières et Champlain, **seront réalisés du 5 mai au 30 juin 2011.**

La nature des travaux entraînera, sur 100 m à la fois, la fermeture complète des accotements de droite et de gauche de l'autoroute 40 en direction est, du lundi au jeudi, de 8h00 à 17h00.

Avant chaque départ, informez-vous des entraves en consultant le site www.quebec511.gouv.qc.ca pour mieux planifier vos déplacements. Le ministère des Transports vous invite également à la plus grande vigilance au volant et à respecter la vitesse affichée à l'approche des zones de travaux. Bonne route!

